

En second lieu, lorsqu'il est déterminé que le nom d'un détail naturel (rivière, ruisseau, île, péninsule, baie, colline ou lac) ou le nom d'un détail géographique aujourd'hui disparu est employé par la majorité des personnes qui habitent la zone située à proximité du détail — ou l'emplacement d'un détail aujourd'hui disparu — la Commission l'enregistrera tel quel (à moins qu'un des problèmes mentionnés ci-dessus ne se pose) et l'on en fera autant pour les noms en langues Cree et Ojibwa, qui sont transcrits le plus exactement possible en anglais. Un exemple classique de l'emploi officiel du nom d'un détail naturel aujourd'hui disparu est constitué par «The Burnt Lands» (les terres brûlées) situées près d'Arnprior (Ontario), la zone étant reboisée depuis longtemps. En fait, le nom a survécu à la chose, et le toponyme — ou choronyme — reste néanmoins valable.

Les exceptions à la première de ces considérations s'appliquent également à la deuxième, car les deux concernent des catégories de noms géographiques qui relèvent entièrement de la compétence de la Commission. Les noms ainsi enregistrés sont : a) réunis, vérifiés et classés par le personnel de la Commission ; b) approuvés officiellement par le Ministre des ressources naturelles de l'Ontario (anciennement Ministère des terres et des forêts), et c) soumis formellement en vue de leur adoption en tant que toponymes destinés à être utilisés sur les cartes canadiennes officielles. Cette dernière procédure fait intervenir le Comité permanent canadien des noms géographiques et la Division de toponymie du Ministère fédéral de l'énergie, des mines et des ressources, qui a la responsabilité de publier les cartes topographiques de la nation.

Recommandations

Ces conclusions conduisent à proposer les recommandations suivantes :

L'approbation et l'adoption de tous les noms géographiques de détails naturels et artificiels qui proviennent de l'usage local doivent être considérées comme la responsabilité exclusive du même organisme officiel qui est chargé de leur enregistrement et de leur classement ;

L'appellation des détails dont l'existence et la configuration sur les cartes géographiques sont la conséquence de l'activité de l'homme doit être considérée comme la prérogative de la personne ou des personnes semblant avoir la responsabilité principale de leur introduction de ce détail dans le paysage ;

Les détails géographiques doivent être classés et les limites de juridiction déterminées selon que les entités géographiques en question sont essentiellement le résultat de processus naturels ou celui de l'activité de l'homme ;

L'approbation de noms des entités géographiques telles que les collectivités non constituées en entités administratives (villages, hameaux ou fermes) et les noms de zones et localités (qui sont en général des choronymes de détails et de collectivités ayant existé dans le passé) doit être considérée comme étant de la compétence de cet organisme au même titre que les détails géographiques ou topographiques ;

Il doit être admis que le transfert sur la carte d'un détail géographique naturel à l'intérieur des limites d'une ville, d'un comté ou d'un district à celles d'une municipalité ne change en rien la situation de son nom ou son rapport avec l'organisme provincial responsable de la toponymie.

LE TRAITEMENT DES TERMES GÉNÉRIQUES DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO (CANADA)

Rapport présenté par le Canada*

I

Depuis peu, les éditeurs de cartes terrestres et marines et d'atlas du Canada voient s'affirmer la nécessité d'élaborer des moyens qui permettraient de résoudre les problèmes posés par le bilinguisme. Il est fort possible que des mesures législatives aient prochainement pour effet d'imposer le bilinguisme intégral — ou presque — à la plupart des cartes terrestres et marines et des atlas de la nation, sinon à tous. Cette mesure toucherait toutes les nomenclatures géographiques, les appellations ou la terminologie descriptive, ainsi que les inscriptions marginales et les légendes des cartes topographiques nationales.

En fait, les exigences (formulées pour la plupart au Québec) que l'éditeur de cartes aura à satisfaire porteront sur la fourniture, à l'échelle nationale, de cartes terrestres et marines qui devront être établies en adoptant soit un double tirage de ces cartes, pour toutes les régions et à toutes les échelles, ayant chacun une présentation distincte des points de vue linguistique, orthographique et

typographique, soit un seul tirage avec la double traduction ou translittération (à la fois sous la forme phonétique anglaise et sous la forme phonétique française) de tous les noms et autres renseignements portés, comme dans le premier cas, sur les cartes pour toutes les régions et à toutes les échelles. L'une ou l'autre de ces solutions pose de graves problèmes de temps et d'argent. L'élaboration d'une nouvelle politique acceptable pour les deux parties mérite donc toute l'attention diligente qu'on peut lui consacrer. Il faut espérer que le présent examen de la situation donnera une idée de l'importance du problème.

On peut admettre qu'il n'est pas trop difficile de produire une série de cartes monolingues dans les deux langues officielles à une échelle aussi petite que celle de 1/2 000 000, mais la question se présente tout autrement lorsqu'il s'agit de 1/25 000 ou de 1/50 000. Une série à petite échelle ne pose pas de graves problèmes de traduction à un éditeur de cartes parce que, contrairement à ce qui se passe pour des cartes établies à très grande échelle, il n'y a pas beaucoup de noms de lieux ou de détails topographiques à traduire, à retranscrire ou à modifier de toute autre façon, à la satisfaction du second groupe linguistique. La situation se présente

* Le texte original de ce rapport, établi par M. Michael B. Smart, secrétaire exécutif de la Commission des noms géographiques de l'Ontario, a paru sous la cote E/CONF.61/L.37.

tout autrement lorsqu'il s'agit d'éditer des cartes à grande échelle où les données de nomenclature représentent à elles seules environ 38% du coût de production de la carte. Il est indispensable, à ce niveau, d'établir la nomenclature en s'appuyant sur d'importants travaux de recherche toponymique de façon à atteindre — et maintenir — le degré de précision requis pour que les deux groupes linguistiques officiels la jugent acceptable.

II

Prévoyant que ces difficultés se présenteraient dans un avenir proche, le Comité permanent canadien de noms géographiques (CPCNG) a fait exécuter en 1971 une étude des termes génériques de noms de lieux en examinant une proposition formulée il y a quelques années par le Québec et tendant à éliminer des cartes un nombre important de noms génériques en raison de leur répétition. Si cette étude visait évidemment à alléger la charge financière qu'entraîne la présentation bilingue, une seule opération permettant de supprimer un nombre important de noms qui auraient dû être traduits, elle a cependant abouti à des résultats aussi surprenants que révélateurs. On s'est rapidement rendu à cette évidence que si le projet était poussé jusqu'à ses conclusions logiques, on mettrait en cause tout un secteur de la toponymie que les autorités chargées de la nomenclature au Canada ne connaissaient pas bien ou n'avaient même pas pris en considération. En dernière analyse, le maintien du terme générique géographique s'avère plus assuré que jamais. Nous nous proposons, dans le présent document, de montrer quelles en sont les raisons.

Nous porterons particulièrement notre attention sur les éléments génériques de la nomenclature cartographique dont l'existence continue sous la forme d'un nom a été mise en question. On a émis l'opinion que la représentation cartographique transmise par un nom (c'est-à-dire le terme générique) peut être aussi bien communiquée par un signe conventionnel, ce qui suppose au départ, si nous comprenons bien cette idée, que le signe conventionnel pour un lac est un moyen aussi efficace de transmettre l'idée de Lake, Lac, See, Mere, Lough, Loch, etc., *en tant que partie intégrante d'un nom de lieu* que le nom lui-même. Nous réfutons catégoriquement cette idée dans les pages qui suivent, quel que soit le respect que nous devons à ceux qui la proposent.

Selon eux, l'utilisateur de cartes bilingues n'a vraiment pas beaucoup intérêt à ce que les noms génériques et topographiques soient conservés. Ils avancent même que le remplacement de ces noms par des signes conventionnels peut être considéré seulement comme une mesure importante dans la voie du règlement des dilemmes que posent actuellement au Comité permanent les priorités linguistiques. Prenons l'exemple suivant : il est parfaitement concevable d'assumer que des noms génériques géographiques aussi communs que « Pond » ou « Etang », « Creek » ou « Ruisseau » — qui reviennent plus d'un millier de fois sur chaque carte — ont pour fonction de communiquer la représentation d'un étang ou d'un ruisseau et rien de plus. S'il en est bien ainsi, il est très certainement possible, grâce au signe conventionnel classique, de communiquer le même concept sans que cette

solution présente en même temps l'inconvénient d'écarter une langue au profit de l'autre. On comprend que l'éditeur de cartes, qui doit s'efforcer de satisfaire les deux groupes linguistiques, se demande s'il est bien nécessaire de surcharger d'aussi nombreux termes génériques les cartes établies dans un pays bilingue.

L'idée que nous soutenons dans le présent document est la suivante : les peuples ou nations de tradition anglo-saxonne incorporent dans leur toponymie leur environnement matériel et terrestre : la colline, le vallon et la verdure, tandis qu'une nation de tradition latine fournit elle-même le contenu de sa nomenclature géographique. En France, ce fait est particulièrement vrai en ce qui concerne la toponymie des villes et des cités — au Québec, les noms de villes et de campagnes tendent dans leur très grande majorité à célébrer et à glorifier un événement national (au sens français de ce mot) — et il est remarquable que le lieu, en tant que milieu géographique, en soit absent.

En examinant certains des aspects des traditions en question, nous envisageons dans le présent document les moyens éventuels de remédier à ce qui semble être un programme arbitrairement restrictif dont le but est de supprimer les toponymes anglo-saxons et anglo-celtiques des cartes officielles du pays, notamment dans les régions comprises dans les frontières politiques actuelles du Québec — et ce, alors que les toponymistes tant Canadiens français qu'anglais s'accordent, semble-t-il, sur le principe qu'il convient au premier chef de retenir les usages locaux en vigueur dans les régions peuplées pour déterminer les noms qui devront apparaître dans la nomenclature officielle des cartes de la nation.

Par exemple, un nom de lieu comme Saint-Luc-de-Laval est non seulement intrinsèquement différent de celui de Smoky Hollow Mountain, mais le processus de sa création officielle et de sa consécration sur le plan local par la carte et la nomenclature est aussi important pour comprendre l'interprétation par le Canadien français de ce qui constitue et détermine l'usage local — par opposition à celle du Canadien de langue anglaise — que le processus suivi par le deuxième nom pour être officialisé sur la carte après avoir été créé purement sur le plan local. Selon une tradition, le mouvement se fait logiquement de la carte vers le lieu géographique, selon l'autre, du lieu géographique vers la carte. Il se peut que les deux traditions ne se rencontrent jamais. La genèse de l'élément générique d'un toponyme suit un mouvement analogue.

L'examen détaillé de cette dichotomie linguistique et culturelle permet de mieux comprendre, ce faisant, la psychologie des deux traditions toponymiques dont l'une est à l'opposé de l'autre. Nous affirmons que si une tradition tend à plaquer sa nationalité sur sa géographie, même sur les détails topographiques que d'autres peuvent revendiquer sur le plan culturel, l'autre tradition, par contre, considère sa géographie, c'est-à-dire son environnement terrestre, comme une source d'inspiration, non seulement pour assigner un nom à des lieux et des détails topographiques purement locaux, mais aussi pour désigner officiellement ses routes, rues, quartiers, banlieues résidentielles, maisons, clubs, parcs, et même finalement ses cimetières. Il va de soi qu'il convient de

réserver un traitement distinct à ces deux traditions. La manière dont ces deux traitements doivent être envisagés pour la politique à suivre constitue une autre question dont l'examen sera poussé jusqu'à ses dernières conclusions dans les pages qui suivent.

III

La Commission des noms géographiques de l'Ontario (CNGO) a été invitée à faire connaître sa position sur la proposition tendant à ce que, dans l'intérêt du bilinguisme, le terme générique soit éliminé d'un nombre de noms géographiques aussi élevé que possible sur les cartes canadiennes. Etant entendu que, dans ce sens, le « terme générique » s'entend de l'élément descriptif que comporte la plupart des noms de détails géographiques et de lieux, c'est-à-dire « Creek » dans « Coldwater Creek » ou « Corners » dans « Hemlock Corners », et qu'il s'agit de tous les termes génériques topographiques revêtant cette forme (c'est-à-dire non seulement ceux très communs de « Lake », « River », « Creek », etc.), la Commission de l'Ontario s'est prononcée contre cette proposition, après l'avoir dûment examinée. En fait, la politique suivie par la Commission est de poursuivre les efforts visant à déterminer les noms génériques actuellement employés pour des lieux et détails topographiques donnés, à les enregistrer et à les faire officialiser. Cela étant, nous avançons ici un certain nombre de raisons déterminantes pour appuyer les procédures actuellement suivies par la Commission pour le traitement des termes génériques topographiques, et nous espérons que les recommandations qui en découleront seront soigneusement examinées lorsque sera formulée une nouvelle politique d'attribution des noms nationaux.

Fondamentalement, la position prise par la Commission s'appuie sur cette considération déterminante que, dans les noms anglais de lieux et de détails topographiques, l'élément du site reste indissolublement lié à tout véritable toponyme. Après tout, les « topos » et les « lieux » désignent la même chose. En dépit de l'évolution parfois longue qu'ils ont suivie pour passer de formes purement verbales et descriptives de détails topographiques à des termes désignant des lieux habités — ainsi qu'à des noms propres et fréquemment à des noms de lieux à nouveau — les toponymes anglo-saxons qui ont perdu à jamais leur élément de lieu ou leur élément topographique sont relativement peu nombreux. Le générique de lieu ou de site demeure le lien inaltérable avec le pays.

Tel n'est pas le cas, et cela est révélateur, avec la majorité des toponymes du Canada français. Ce sont d'autres priorités et d'autres traditions — tout à fait étrangères au sens traditionnel celtique, teuton ou même amérindien, de communion avec la nature. C'est là le facteur essentiel qui explique la facilité avec laquelle la plupart des toponymes canadiens français peuvent être dépouillés de leurs éléments géographiques, à savoir : lac, rivière, ruisseau, mont, étang, etc., sans que leur signification intrinsèque dans le paysage culturel en soit pour autant beaucoup altérée. Il n'en va pas de même en anglais — à l'exception d'un nombre proportionnellement plus faible de toponymes qui appartiennent à une tradition plus proche de celle qui prévaut au Canada français.

Une autre raison pour laquelle la Commission s'oppose à toute proposition visant ostensiblement à éliminer de la carte les termes génériques de lieux tient à ce que cette procédure va clairement à l'encontre de la politique qu'elle a choisi de suivre et qui accorde une importance première à l'usage local — qui comprend les termes génériques locaux. L'anglais, dans sa forme orale et écrite — à la différence du français (ou de l'italien aussi bien) — est régi par l'usage populaire — phénomène toujours mouvant et qu'atteste le fait que la langue ne se soumet à l'autorité d'aucune institution linguistique. Dans le même contexte logique, l'Angleterre et les régions du monde peuplées de ses habitants possèdent, à la différence de la France et des terres colonisées par les Français, une *common law*, c'est-à-dire une loi non écrite du pays, qui tire sa validité d'un usage bien établi. Exactement comme pour les questions de normes juridiques ou linguistiques, on retrouve dans le cas des controverses relatives aux noms génériques les deux manières de déterminer ce qui constitue l'usage : la démocratie et l'autoritaire.

La même tradition logique s'applique à la procédure suivie pour sanctionner officiellement et accepter dans le dictionnaire les mots anglais d'usage populaire. Les mots (de même que les noms) qui sont d'usage populaire sont notés en cette qualité dans les suppléments. Après une publication d'une durée suffisante, ils peuvent être officiellement sanctionnés et être incorporés dans le dictionnaire. Une tradition comparable régit l'évolution du toponyme anglo-saxon qui, après avoir occupé une place officieuse dans la tradition orale, est approuvé et officialisé sur la carte.

IV

Il est difficilement concevable que la proposition visant à ce que l'élimination totale des termes génériques de noms de lieux soit considérée comme une politique nationale ait pu être formulée dans une région où la grande majorité des toponymes est d'origine anglo-saxonne ou amérindienne. Le nom de lieu anglo-saxon insiste sur le lieu, le français sur le nom. L'exception en français est le « toponyme descriptif » comme « Anse à l'Orme », analogue à « Parry Sound » ou l'Ojibwa « Nottawasaga ». « Anse », « Sound » et « Saga » représentent des termes génériques de détails topographiques maritimes.

Comme la nomenclature canadienne française met l'accent sur l'élément commémoratif du nom, on comprend que l'argument selon lequel les termes génériques géographiques sont superflus rencontre un écho favorable au Canada français, et cela d'autant plus qu'à l'époque actuelle un grand nombre de noms de lieux et de détails anglo-saxons d'origine historique ont été noyés dans la traduction ou ont disparu complètement des cartes et des poteaux indicateurs.

En général, au Canada français, les toponymes du XIX^e siècle et du XX^e siècle sont presque exclusivement des noms commémoratifs. Cet usage est tout à fait contraire à la façon dont on nommait les lieux à l'époque de l'exploration et de la colonisation, aux XVI^e et XVII^e siècles, comme c'est d'ailleurs le cas pour la plupart des noms

qui figurent sur les cartes modernes de la France rurale. Au lieu de souligner le concept géographique, les toponymes canadiens français sont généralement des noms de lieux destinés à commémorer des héros et des saints nationaux. Ils n'ont guère de sens du point de vue topographique, mais comme pour les noms de rues en France, cela n'a jamais été l'intention de ceux qui les ont choisis. En résumé : alors que l'usage anglo-saxon consiste normalement à utiliser un nom pour décrire un lac, une colline ou un village, au Canada français, le même lac, la même colline ou le même village seront utilisés pour perpétuer un nom.

Il est significatif que la plupart des noms de détails et de lieux du territoire rural de Saint-Pierre-et-Miquelon (situé au large de Terre-Neuve) n'appartiennent pas à cette catégorie. Contrairement au Québec, ces îles ont conservé leurs liens culturels avec la France et ce fait explique peut-être pourquoi les noms de lieux y sont encore des toponymes « descriptifs ». Comme c'est le cas pour leurs équivalents anglo-saxons, allemands ou américano-indiens, les toponymes « descriptifs » sont des noms dans lesquels l'élément spécifique (chêne, brûlé, boue, fumeux) qualifie l'élément de lieu (pointe, ruisseau, lac, creux). Comme je l'ai déjà expliqué, ces noms ne sont pas la règle dans les zones rurales du Québec, bien qu'un nombre relativement restreint de noms tels que Le-Long-Sault, Rapide-Blanc ou Pointe-aux-Trembles indiquent que la toponymie du Canada français avait jadis une inspiration différente. Dans ce dernier exemple, l'élément spécifique « Trembles » qualifie l'élément de lieu « Pointe ». Si l'approche descriptive (c'est-à-dire topographique) dans l'appellation des lieux n'avait pas cédé le pas à la méthode commémorative, le problème actuel de savoir s'il est possible de se passer des noms géographiques génériques (rivière, lac, ruisseau, étang, colline, etc.) sur les cartes canadiennes ne se serait peut-être jamais posé, et il est peu probable qu'on aurait examiné sérieusement les arguments avancés en faveur de leur élimination.

Un toponyme français tel que « Ile-à-l'Orme » appartient à la même tradition que l'anglais « Island Pond » ou « Chuch Hill ». Il n'est ni nationaliste ni patronymique. En revanche, un nom tel que « Sainte-Emelie-de-l'Energie » représente une approche tout à fait différente.

L'existence même sur les cartes modernes de noms tels que Laprairie, Trois-Rivières, Bout-de-l'Ile et Rivière-des-Prairies, témoigne du fait que les premiers habitants du territoire l'on envisagé d'une manière essentiellement visuelle et montre que leurs descendants se sont écartés manifestement de cette conception. Ce déplacement d'accent de l'identification du lieu vers l'identification du nom semble être allé de pair avec les événements géopolitiques qui se sont produits dans la Nouvelle-France à la fin du XVIII^e siècle et qui ont abouti au transfert du Canada français à la Couronne anglaise. La lutte pour l'identité nationale et linguistique a trouvé son expression dans la toponymie nationale, qui est devenue un moyen de sublimation culturelle. Le droit à la langue était garanti par la Constitution, mais le pays lui-même échappait désormais au contrôle politique français et le vieux système seigneurial disparut. La nomenclature française des lieux et des détails — qui a été retenue

dans une large mesure — a été transformée et s'est dissociée du pays et de sa topographie. Des noms de lieux honorifiques sont devenus ainsi un des premiers moyens d'expression du nationalisme culturel des Canadiens français.

Il va sans dire que l'intégration d'une nomenclature inspirée par le nationalisme, c'est-à-dire une nomenclature qui a son origine dans une décision arbitraire écrite, et d'une nomenclature inspirée par la topographie, qui est fondée sur un rapport culturel étroit avec la terre, présente de sérieuses difficultés. Maintenant que le français et l'anglais jouissent du statut égal de langues officielles du Canada, en matière de toponymie une politique biculturelle est inévitable — elle se traduira peut-être par deux noms officiels dans les répertoires et un nom sur les cartes. La politique de monolinguisme appliquée par le Québec ne laisse guère d'autre solution.

Les traditions de la nomenclature germanique et latine ont leur origine dans des environnements culturels très différents, comme en témoignent les noms de rues qu'un peuple utilise dans ses villes. Le plan de n'importe quelle ville française révèle toute une variété de noms inspirés de thèmes héroïques, historiques et religieux, tous représentatifs d'un caractère national qui n'a rien de commun avec l'éthos exprimé dans la toponymie anglo-saxonne, qu'il s'agisse d'une banlieue résidentielle ou d'une vallée sauvage.

En Angleterre, le nom de rue comporte souvent une description de la topographie, une association historique ou une destination. Des noms tels que Upper Ground, Lower Marsh, London Wall, Skinner's Lane, Cornhill, Dover Street et Bath Road sont typiquement anglais et ont été adoptés, comme noms de lieux, dans tous les pays de langue anglaise. En France, au contraire, les rues portent habituellement des noms sans rapport avec leurs caractéristiques.

La tradition qui consiste à utiliser la nomenclature des rues dans un sens commémoratif est la règle dans les villes françaises — usage qui date très probablement de la Révolution et de son code d'arbitrage en matière de nomenclature fondé sur les textes écrits et qui est extrêmement différent de celui qui a inspiré la toponymie prérévolutionnaire des campagnes.

V

La nomenclature d'une métropole — qui révèle la nature et le caractère des noms donnés aux rues et aux places — permet, dans une large mesure, de se faire une idée de la hiérarchie des valeurs d'une nation et de son degré de communion avec son environnement physique, du moins en ce qui concerne les entités auxquelles on peut donner un nom.

Des noms à consonance rurale ne sont pas rares en milieu urbain anglais; ce sont de simples reliquats d'anciens villages périphériques absorbés par la ville au cours du processus d'urbanisation. Il est rare que de tels noms aient survécu dans la nomenclature urbaine française : ils ont été submergés par un flot de noms commémoratifs. Bien sûr, il y a toujours des exceptions — Montréal a sa rue du Marché-Bonsecours. Cependant, l'usage habituel dans les villes françaises est le plus souvent

national et commémoratif plutôt que descriptif du lieu. A la différence de la France, le Québec a étendu cette tradition commémorative — et parfois politique — à ses campagnes. Cet usage canadien ne laisse au Sous-Comité d'autres choix que d'adopter une double politique en ce qui concerne les noms génériques.

Pour l'une des traditions, les noms génériques et géographiques sont essentiels mais ils ne le sont pas pour l'autre : par conséquent, un programme d'élimination des noms génériques serait désastreux pour l'Ontario, mais n'affecterait guère la plupart des toponymes québécois. Des toponymes descriptifs tels que Stone Bridge ou Harwood Ridge seraient voués à la disparition, Saint-Emile-de-Montcalm ou Saint-Louis-de-France survivraient (à moins que le générique religieux lui-même ne soit supprimé).

Le présent rapport a essentiellement pour thème la différence culturelle qui sépare les deux traditions en matière de toponymie officielle au Canada. Cette différence apparaît à quiconque veut bien comparer les noms de lieux canadiens français à ceux qui sont en usage dans d'autres régions francophones du monde qui ont un cadre géographique comparable. Il est significatif à cet égard qu'une tradition d'appellation typique des villes françaises d'Europe ait été transplantée non seulement dans les milieux urbains du Canada français, mais aussi dans les campagnes. Or, ce sont précisément les campagnes (les lieux sauvages) qui relèvent de la juridiction de la Commission de géographie du Québec et de la Commission des noms géographiques de l'Ontario (les zones municipales sont de la compétence d'autres organismes officiels).

Comme nous l'avons déjà signalé, les caractéristiques des noms des détails géographiques et des agglomérations sur les îles Saint-Pierre-et-Miquelon se distinguent assez nettement de ceux du Québec et cela doit nous amener à pousser plus loin la comparaison. On constate une forte affinité de nature entre les toponymes utilisés sur ces îles françaises et ceux qui le sont à Terre-Neuve. Les uns et les autres sont avant tout descriptifs. Alors que dans la plupart des terres qu'ils ont occupées, les colons de langue anglaise ont suivi, pour choisir les noms des détails géographiques, une orientation toponymique comparable à la précédente, il ne semble pas en avoir été de même pour les Français du Québec. Pour ce qui est des zones rurales, la toponymie canadienne française est nettement orientée dans l'autre sens ; il paraît évident qu'elle a une origine politique nationale. A cet égard, la toponymie en usage à Saint-Pierre-et-Miquelon semble relever de la tradition prérévolutionnaire de la France rurale, comme celle de la Nouvelle-France d'avant 1763.

VI

En formulant une politique nationale concernant les noms géographiques à porter sur les cartes canadiennes, il faut tenir compte du fait que les noms génériques n'ont, du point de vue topographique, qu'une importance négligeable au Canada français. Une politique qui vise à éliminer le nombre considérable des noms génériques très courants et facilement traduits — notamment ceux

auxquels on pense pouvoir substituer un signe cartographique conventionnel — peut en fin de compte créer plus de problèmes qu'elle n'en résout. Cela est particulièrement vrai si elle est appliquée systématiquement. En effet, où s'arrêter? Il peut sembler plus aisé de représenter des génériques symboliques faciles à traduire tels que Lac, Ruisseau, Rivière, Marais, etc. par des signes conventionnels plutôt que par des noms, notamment pour des cartes bilingues. Cependant, il en va tout autrement lorsque ces mêmes génériques font partie intégrante du nom d'un détail ou d'un lieu. Un signe conventionnel ne peut pas remplacer ces noms. Il suffit de penser à quelques-unes des variantes de noms génériques dans la langue populaire, par exemple Glen, Vale, Burn, Tarn, Butte, Slough ou Muskeg. Le nom d'un lieu ou d'un détail est évidemment beaucoup plus que la simple description d'un détail physiographique ou artificiel. Il existe des lieux et des détails qui ont des qualités et des associations historiques qu'on ne peut communiquer que par un nom, jamais par un simple signe. Les noms génériques sont la base de la toponymie anglo-saxonne. L'application d'une politique consistant à éliminer les noms génériques des cartes officielles du Québec entraînerait la disparition de nombreux noms de lieux anglo-saxons. Etant donné l'importance des noms génériques dans le reste du pays, il est très peu probable qu'une telle politique soit appliquée à l'échelle du pays tout entier.

Sur un plan psychologique et social plus profond, le contenu réel de la toponymie québécoise est le Canada français. Au Canada anglais (ou même américano-indien ou esquimau), c'est la terre. De même, dans la toponymie urbaine française, c'est manifestement la nation. Les noms des rues à Paris en offrent un bon exemple. La ville est un registre géographique de héros populaires, de saints et de dates nationales. Dans un tel contexte, la toponymie n'a guère de lien avec la topographie. Le détachement des choses dans ce monde qui est propre aux Français s'exprime (du moins depuis la Révolution) dans les noms qu'ils choisissent pour les rues et les places. Au contraire, les noms choisis pour un détail analogue par les Anglo-Saxons témoignent du lien avec la terre qu'ils ont consciemment préservé. (La nomenclature commémorative existe, bien sûr, dans les pays de langue anglaise mais elle est loin d'être la règle.) Les deux traditions coexistent au Québec. On peut sérieusement se demander, cependant, si cette coexistence sera encore tolérée.

Privés de leur élément générique, les noms anglais des rues et des rivières, montagnes, lacs, collines et vallées perdent tout leur sens et deviennent des désignations essentiellement dépourvues de pertinence géographique. Or, des noms détachés du fond topographique constituent la norme au Québec. Dans cette province, la toponymie est généralement considérée comme une expression logique du caractère national. Alors que cet usage peut être considéré comme acceptable et logique au Québec, toute procédure qui supprimerait le générique descriptif dans la toponymie anglo-saxonne priverait totalement celle-ci de son identité territoriale et de son sens. Il faut parer à une telle éventualité.

On ne saurait fournir de meilleur exemple pour illustrer le fossé culturel qui sépare le Canada français et le Canada anglais en matière de noms que les villes de Londres et de Paris, les principales sources de ces deux traditions canadiennes considérées. Paris révèle un type de noms de rues et de boulevards qui est très caractéristique d'une tradition. Pareillement, Londres, Melbourne, Toronto et Auckland témoignent d'une tradition opposée.

Prenons Paris et partons, par exemple, de la place du Trocadéro en allant vers le nord-est en direction de Montmartre. Lors de cette traversée de la ville, nous rencontrons des noms tels que avenue du Président-Wilson, place d'Iéna, place de l'Alma, avenue Montaigne, avenue des Champs-Élysées, place de la Concorde, rue de Rivoli, rue Saint-Roch, avenue de l'Opéra, rue Sainte-Anne, rue de Grammont, boulevard des Italiens, rue Laffitte, rue Bourdal, rue des Martyrs, etc. Tous ces noms n'ont manifestement rien à voir avec la topographie et ne nécessitent pas la présence de termes génériques.

Une étude analogue de la nomenclature des rues de Londres révèle un usage fort différent, typique du monde anglo-saxon. Les rues portent des noms dont l'origine et l'évolution relèvent du seul usage local. Il est rare qu'elles portent des désignations qui ont été imposées ou établies par la loi. Depuis un temps immémorial, leurs noms servent à exprimer verbalement des contacts avec des lieux et des cultures passées, fonction qui a été examinée par l'archéologue britannique Jacquetta Hawkes :

En un sens, l'articulation de la parole a un effet direct sur la terre. Les noms pouvaient être attachés à toutes les caractéristiques du paysage qui ont attiré sur eux l'attention de l'homme ou qui ont eu une importance dans sa vie. Les montagnes, les rivières, les sources, les lieux où se sont rassemblés les rennes, où un mammoth gigantesque a été pris au piège et où un chasseur fameux a été tué. Avant tout, des lieux hantés par les esprits, les dieux et les héros des ancêtres. Les noms de lieux figurent parmi les choses qui lient l'homme le plus étroitement à sa terre. Ces noms passent d'une génération à l'autre; à force d'être prononcés par des milliers de bouches, les syllabes subissent une érosion semblable à celle des roches exposées à l'eau et au vent; à tel point, en fait, que les noms de lieux survivent souvent à la langue qui les a créés et témoignent de l'existence dans le passé de peuples déplacés ou submergés par la suite...

Un nom peut commencer à faire partie du caractère d'un lieu et, s'il trouve place dans l'art de son peuple, prendre une vie et une signification propres. Des noms tels que Forest of Arden, Benbulbin, the River Duddon, Wenlock Edge ou Flatford Mill sont autant de fils qui composent la trame de notre culture. Heureux sont les peuples qui, comme nous, ont réussi à ne jamais casser les fils de cette trame et qui ont préservé l'intégrité de leur histoire. Les noms de lieux (anglo-saxons), bien que fortement changés à force d'être prononcés des milliers de fois, ont survécu pour trouver enfin une forme définitive dans les beaux caractères d'imprimerie et l'orthographe régulière des cartes de l'Ordonance Survey.

La grande diversité des noms génériques géographiques que l'on trouve dans les rues londoniennes offre un contraste saisissant avec le manque de variété et l'insignifiance qui caractérisent ceux de la capitale française. Les noms génériques londoniens font partie intégrante d'une tradition qui a été exportée dans toutes les banlieues et

toutes les campagnes du monde anglophone, y compris la majeure partie de l'Ontario.

En examinant une carte à grande échelle du centre de Londres, on constate immédiatement une orientation différente de la nomenclature. Une excursion de Hammersmith à St. Paul's Churchyard nous fait rencontrer l'échantillon suivant de noms génériques anglais : Hammersmith *Broadway*, Hammersmith *Road*, Kensington *Court*, Kensington *High Street*, Kensington *Gardens*, Kensington *Road*, Hyde Park *Gate*, Kensington *Gore*, Knightsbridge, Hyde Park *Corner*, Park *Lane*, North *Row*, Oxford *Street*, Piccadilly *Circus*, Haymarket, Leicester *Square*, Long *Acre*, Covent *Garden*, Aldwych, The *Strand*, Temple *Bar*, Fleet *Street*, Ludgate *Circus* et Ludgate *Hill*, pour ne citer que les noms qui viennent immédiatement à l'esprit. Tous sont des noms manifestement topographiques, qui perdent leur sens s'ils sont privés de leur générique géographique, aucun n'est commémoratif comme le sont les noms français inspirés par le nationalisme.

La richesse de la langue anglaise en noms génériques de ce genre peut être facilement démontrée sur un exemple pris à Londres, exemple qui illustre d'une manière particulièrement claire la gamme et la souplesse des génériques topographiques employés dans la toponymie urbaine anglaise. En nous référant au nom de Westbourne (lui-même à l'origine un « toponyme descriptif »), nous trouvons dans la partie ouest de Londres les différents termes ci-après qui désignent des détails du lieu : Westbourne Avenue, Bridge, Crescent, Drive, Gardens, Grove, Grove Terrace, Park Road, Place, Road, Street, Terrace, Terrace Road, Park Villas, etc. La tradition française n'offre guère d'exemples analogues d'une telle précision dans l'usage des noms génériques. L'emploi de signes conventionnels est donc beaucoup plus logique sur une carte française.

Les zones urbaines anglophones du Québec ont des noms comme Beaverhall *Hill*, Bowling *Green*, Lakebreeze *Road*, Sunny *Acres*, Beaconsfield *Court*, Cakridge *Drive*, Spruce *Crescent*, Sunnyside *Avenue*, etc. Au-delà des zones urbaines bâties, la tradition continue dans les campagnes avec des noms tels que : Glen Sutton, Cold *Spring*, Oak *Lake*, Lane *View*, Garden *Hill*, Highland *Grove* et Rocky *Point*. Avec une politique qui proscrirait les noms génériques géographiques au profit des signes conventionnels cartographiques, on ne saurait espérer préserver de tels noms.

VII

La Commission des noms géographiques de l'Ontario s'en tient à sa politique actuelle, qui consiste à choisir des noms contemporains écrits et cartographiques conformes à l'usage local parlé. Cela est conforme à une procédure anglo-saxonne appliquée depuis des temps immémoriaux, à savoir que les propositions d'appellations et les changements de noms tiennent compte de la volonté des habitants intéressés et ne sont pas imposées par décret. Dans le contexte moderne, les forestiers des districts, les receveurs des bureaux de poste, les secrétaires des mairies et d'autres personnes placées dans des situations analogues servent de porte-parole à l'opinion

locale. Par conséquent, tant pour ce qui est des principes que des méthodes, il est inévitable et logique que les commissions des noms géographiques canadiens anglais et canadiens français travaillent indépendamment l'une de l'autre.

Au fond, le problème des noms génériques est un problème culturel, voire émotionnel, difficile à résoudre par une analyse théorique logique. Dans le cadre de la toponymie anglo-saxonne elle-même, on constate une très grande variété en matière de noms génériques locaux, comme le montre l'usage des mots «Glen», «Ravine», «Dell», «Dale», «Valley», «Hollow», «Dingle», «Combre», «Coom» ou «Bottom» pour dénoter un détail géographique identifié simplement comme «vallée» dans les répertoires.

En ce qui concerne l'usage des noms génériques locaux, la Commission des noms géographiques de l'Ontario propose de modifier le titre de la colonne de la nomenclature qui a pour titre actuel «détail» (ce qui est le cas pour l'édition de 1962 et pour ses suppléments), et de le remplacer par «nom générique local» ou même «nom générique local et administratif», si la colonne actuelle des noms génériques de détails est conservée dans une nouvelle édition. Un détail hydrographique situé sur Terre-Neuve et appelé «Pool's Island Tickle» figurerait ainsi sous «Tickle» et non pas sous «Channel» (comme c'est le cas actuellement). «Tickle» constitue l'usage local. Si le Comité permanent canadien des noms géographiques décide ou recommande de classer le «Tickle» de Terre-Neuve comme un canal, et un étang comme un lac, alors, logiquement, la «Blue Mountain» en Ontario devra être classée comme «Hill». Les membres pour la Colombie britannique et pour l'Alberta partageront certainement cette opinion. Il vaut donc mieux accepter les noms génériques locaux tels qu'ils sont, et fournir des définitions et des explications détaillées dans la préface des répertoires.

Toute mesure tendant à éliminer les noms génériques géographiques, chorologiques et topographiques, surtout si elle était aussi radicale qu'on l'a envisagé ci-dessus, aboutirait à la disparition non seulement des toponymes anglo-saxons, mais aussi des toponymes qui ont un rapport semblable avec la terre et dont nous avons hérité d'autres langues; dans le cas de l'Ontario, il s'agit surtout des langues Cree et Ojibwa.

La Commission des noms géographiques de l'Ontario réaffirme qu'elle est résolue à conserver dans l'Ontario, à titre de principe, les noms géographiques descriptifs des lieux et des détails, et à s'opposer à ce que ces liens linguistiques avec le milieu géographique présent et passé soient éliminés des cartes et des répertoires pour les raisons cartographiques ou culturelles mentionnées dans le présent document. Au contraire, ces noms méritent d'être traités avec un respect particulier car ils font partie de notre patrimoine multinational: en les éliminant, on appauvrirait nos paysages.

A cet égard, la Commission se propose également d'adopter et d'appliquer, avec l'assistance des personnes compétentes sur le terrain, une politique consistant à reconnaître officiellement les *formes locales* des noms génériques des agglomérations et des détails topographiques qui constituent l'usage établi. Pour reprendre

l'exemple de «Blue Mountain», un escarpement situé à proximité de Collingwood (Ontario) est appelé localement une «montagne». Cela étant, le nom générique (ou terme topographique commun) utilisé doit être enregistré tel quel (comme c'est d'ailleurs le cas) — même si une telle désignation peut paraître ridicule dans l'ouest du Canada.

Par contre, dans un domaine connexe de la terminologie, les noms génériques administratifs tels que «Village» (constitué en entité administrative), «Ville» (municipalité) et «District d'aménagement rural» pourraient fort bien être éliminés des répertoires futurs. Il ne resterait alors guère de raison d'inclure «administratif» (ainsi qu'il est suggéré) dans le titre la colonne relative aux noms génériques des détails. Comme l'a proposé l'an dernier le secrétaire du Comité permanent canadien des noms géographiques, il se pourrait bien que le nom générique «collectivité» soit utilisé à l'avenir pour toutes les agglomérations constituées en entités administratives. On éviterait ainsi d'avoir affaire à la terminologie municipale, qui prête à confusion. Ces désignations ne sont pas considérées par la Commission des noms géographiques de l'Ontario comme des noms géographiques dans le sens physiographique ou topographique traditionnel, et la Commission fait sienne entièrement la proposition tendant à les classer en conséquence.

Les conclusions que l'on peut tirer de cet examen de la question de la formulation d'une politique nationale en matière de noms génériques géographiques applicables aux deux traditions linguistiques officielles de ce pays nous amènent à faire les recommandations suivantes.

1) Il faut reconnaître que les arguments avancés pour ou contre l'emploi des noms génériques géographiques sont fondés essentiellement sur des motifs culturels et émotionnels. On gagnerait peu à imposer arbitrairement une solution objective fondée sur la seule logique;

2) Il faut reconnaître que les signes cartographiques conventionnels ont leur place dans les cas où la terminologie répétitive et traduisible dans les deux langues prendrait trop de place sur les cartes. Néanmoins, rien ne justifie l'utilisation de signes stéréotypés sans discrimination pour remplacer une nomenclature qui résulte de liens linguistiques et historiques établis et respectés entre la population et le territoire;

3) Il faut reconnaître que les traditions toponymiques du Canada anglais et du Canada français appellent un traitement séparé;

4) Il ne faut pas sortir les noms génériques géographiques, chorologiques et topographiques de leur contexte choronymique et toponymique original: cela aurait pour seul résultat de détruire complètement le sens des noms de lieux.

Comme nous l'avons laissé entendre tout au long du présent document, il faut tenir compte du fait que la Commission de géographie du Québec appliquera très probablement de nouveaux principes préjudiciables aux intérêts des traditions anglo-saxonnes dans la province. Cela constituerait la voie logique à suivre pour une commission autonome travaillant d'une manière exclusive — et dans un esprit de défense — dans la tradition de la nomenclature canadienne française. Une législation prévoyant un traitement équitable existe à l'état de projet

mais, au stade actuel, il n'est pas sûr qu'elle soit approuvée et appliquée.

En conclusion, il reste seulement à espérer que quelques-uns des arguments présentés dans le présent document seront entendus et qu'ils serviront à faire comprendre, en particulier à la Commission de géographie du Québec, mais aussi au Comité permanent, combien il est important de saisir la véritable fonction des noms génériques géographiques dans les noms de lieux d'origine anglo-saxonne ou anglo-celte. Cela revêt une importance capitale en ce qui concerne les régions du Québec où de tels noms continuent d'exister et d'être employés localement, où ils ont résisté jusqu'ici à des efforts visant à les faire abandonner ou à les altérer par une traduction partielle ou complète. (Par exemple, un affluent du West River, connu au Québec méridional sous le nom de «East Branch», n'a plus d'existence toponymique maintenant qu'il a reçu le nom de Rivière

de l'Est, que cette «traduction» vient d'être approuvée par la Commission de géographie du Québec et que le nouveau nom apparaît dans des publications topographiques récentes. Il va sans dire que les noms «West River» et «East Branch» survivront aussi longtemps qu'il y aura dans la région une population de langue anglaise, mais seulement dans la tradition orale.) Si nous voulons préserver, du moins en partie, le patrimoine que constituent les noms de lieux qui datent du début de notre période coloniale, il est évident que les noms qui ont leur origine dans les premières colonies fondées dans ce pays par les Ecossais et les Anglais doivent être soustraits à l'emprise des intérêts politiques qui s'opposent à leur maintien.

Les cartes doivent refléter les réalités politiques du jour, mais certainement pas au prix de priver un peuple du droit de conserver ce qui est un élément essentiellement apolitique de son passé culturel.

TERMES GÉNÉRIQUES UTILISÉS DANS LES NOMS GÉOGRAPHIQUES DES NOMENCLATURES DU BOARD ON GEOGRAPHIC NAMES (COMMISSION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES) POUR LES PAYS D'AMÉRIQUE SITUÉS AU SUD DES ÉTATS-UNIS*

Rapport présenté par les Etats-Unis d'Amérique*

Cette liste¹ de noms géographiques a été établie d'après les index du Board on Geographic Names relatifs aux pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et de la région des Caraïbes, auxquels ont été ajoutés des toponymes du Mexique, du Portugal et d'Espagne. Les nomenclatures établies sous la direction du Board on Geographical Names des Etats-Unis contiennent des noms de lieux que les administrations des Etats-Unis sont invitées à utiliser dans leurs documents officiels. Le terme générique est partie intégrante du nom recommandé; les autres renseignements que contient la nomenclature, tels que la nature du détail, ses coordonnées et le numéro de zone, sont donnés à titre indicatif.

La première colonne est une liste alphabétique en plusieurs langues des termes génériques. La deuxième est une liste de termes descriptifs relatifs à la nature du détail auquel se rapporte chaque terme générique. La troisième colonne désigne en code les nomenclatures comportant des termes descriptifs accompagnés de leurs génériques. Le code employé est celui qui a été récemment mis à la disposition des administrations des Etats-Unis d'Amérique. Les codes de certaines îles des Petites Antilles ont été remplacés par *BW* et *FW* en raison de la nature des nomenclatures correspondantes.

La liste des termes génériques dans les langues anglaise, espagnole, française, hollandaise, portugaise, et dans diverses langues indiennes permet d'effectuer certaines comparaisons. C'est ainsi que des mots dérivés du français et du portugais apparaissent sur les frontières espagnoles, tandis qu'on retrouve dans les marches occi-

dentes et méridionales du Brésil des termes dérivés de l'espagnol, tels que «*arroio*», «*bandaho*» et «*coxilha*». Aux Antilles, des termes génériques français et espagnols se retrouvent souvent dans les îles anglophones, résultats d'occupations et de juridictions antérieures; quelques survivances danoises (*baok*, *strand*) existent aux îles Vierges, possession des Etats-Unis d'Amérique. Toutefois, des termes similaires s'expliquent moins facilement, comme le portugais «*sapal*», le colombien «*zapal*» et le «*zibal*» du Honduras britannique.

Malheureusement, la liste ne peut indiquer l'étendue ou la fréquence de l'utilisation des vocables. Les nomenclatures sont établies d'après les meilleures publications cartographiques disponibles, et souvent, lors de la préparation de la nomenclature, l'ensemble d'une région ne pouvait être trouvé que sur des documents à petite échelle. Pour le Brésil, par exemple, on ne disposait que de cartes à l'échelle de 1/1 000 000, tandis que le Portugal était couvert à l'échelle de 1/25 000; de nombreux détails portés sur les cartes à cette dernière échelle ne peuvent être indiqués sur celles qui sont à une échelle plus petite. Au fur et à mesure que la cartographie fait des progrès, les détails supplémentaires viennent accroître la quantité des toponymes et des termes génériques. De plus, les premières nomenclatures ne comportaient pas certains détails créés par l'homme, tels que des mines ou des ponts dotés de noms propres. La fréquence d'utilisation ne peut être estimée qu'en étudiant les archives ou les publications article par article, puisque aussi bien les glossaires de chaque nomenclature renferment tous les termes génériques utilisés au moins une fois, et dans certains cas une fois seulement.

Les termes génériques sont définis dans les dictionnaires soit à l'aide de mots équivalents soit par une description du détail auquel le terme se rapporte et

* Le texte original de ce rapport, établi par les fonctionnaires du Board on Geographical Names, Washington, en avril 1971, a paru sous les cotes E/CONF.61/L.51 et E/CONF.61/L.51/Add.1.

¹ On peut consulter des exemplaires de cette liste à la Cartothèque de l'Organisation des Nations Unies.